



LE 5 MARS 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 5 mars 2012 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, greffier adjoint, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice Générale adjointe

5634-050312 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis février 2012

. Rapport budgétaire février 2012

5635-050312 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012.

5636-050312 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à

l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2012.

5637-050312 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1200227 à 1200308	316 596,66 \$
Numéros 1200309 à 1200321	6 995,61 \$
Numéros 1200322	3 091,81 \$
Numéros 1200323 à 1200371	91 222,29 \$
Numéros 1200372 à 1200373	18 606,47 \$
Numéros 1200374 à 1200402	110 573,49 \$

5638-050312 **MANDAT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite développer un parc linéaire le long de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord entre le boulevard Sainte-Anne et la limite de la municipalité vers le nord;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite augmenter les points de contact directs ou indirects avec le fleuve en conformité avec la stratégie numéro 10 du projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec et du projet de mise en valeur du littoral de la Côte-de-Beaupré préparé par la MRC et la Commission de La Capitale Nationale;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'expropriation*, décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales, plus particulièrement à des fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que la municipalité a le pouvoir d'imposer une réserve pour fins publiques suivant les dispositions des articles 75 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c. E-24), à l'égard d'immeubles situés sur son territoire et dont elle planifie une acquisition potentielle à des fins de parcs et d'espaces verts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville impose une réserve pour fins publiques, pour des fins de parcs et espaces verts sur les lots : 3 682 290, 3 681 205, 3 682 466, 3 681 556, 3 682 294, 3 681 097, 3 681 114, 3 681 122, 3 681 022, 3 681 449 et sur partie des lots : 3 681 089, 3 681 454, 3 681 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency.

QUE la Ville mandate Monsieur Pierre Clavet, arpenteur-géomètre afin de préparer un plan et une description technique des immeubles précédemment décrits;

QUE la Ville mandate Me Marc-André Gravel de l'étude Gravel Bernier Vaillancourt pour procéder à la signification d'un avis d'imposition de réserve pour fins publiques, tel que ci-avant mentionné, et ce, à l'encontre des immeubles précédemment décrits, laquelle réserve sera imposée pour une période initiale de deux ans, avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de deux ans advenant son expiration, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'expropriation*.

5639-050312 **QUOTE-PART PLUMOBILE – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la *Loi sur les Cités et Villes* et les articles modifiés 536 à 539 du *Code municipal* autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLUMobile Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

Considérant que PLUMobile-Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

Considérant que la quote-part de la municipalité a été établie à 19 626,00 \$ représentant 6,00 \$ par habitant pour l'année 2012;

Considérant que le 6,00 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de payer la quote-part pour l'année 2012, soit une somme de 19 626 \$ à PLUMobile-Organisateur de déplacements.

5640-050312 **MAISON DES JEUNES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement, le 14 mars 2012, la salle du Centre communautaire pour la tenue d'une soirée d'information pour présenter TAG – travail de rue à la population.

5641-050312 **ARC-EN-SONS – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter un encart publicitaire d'une (1) page au montant de 150,00 \$.

5642-050312 **VÉLIRIUM - COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE**

. Aide financière

Attendu que le Vélirium attire environ 3 000 athlètes dont 350 de la Coupe du monde et 2 650 participants amateurs;

Attendu que le Vélirium attend plus de 55 000 visiteurs pour le Festival international et Coupe du Monde de vélo de montagne qui se tiendra du 21 juin au 8 juillet 2012;

Attendu que la Ville de Beaufort sera l'hôte d'athlètes en provenance de 35 pays;

Attendu que le Vélirium évalue les retombées économiques à 16 millions de dollars;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaufort verse la somme de 12 000,00 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

5643-050312 **CLUB DES OPTIMISTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acheter un maximum de 5 billets pour le souper qui aura lieu le 10 mars 2012 au coût de 25,00 \$ par billet.

5644-050312 **ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'acheter un BBQ chez Raymond Boies d'un montant maximum de 500 \$ pour l'encan chinois.

5645-050312 **DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

Attendu que la Ville de Beaufort désire se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que certaines voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans deviennent la propriété de la Ville;

Attendu qu'à l'égard des voies de circulation mentionnées ci-après, la Ville n'a prélevé aucune taxe au cours des dix (10) années précédentes;

Attendu que l'assiette de chacune des voies concernées correspond à un ou plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur et qu'en conséquence, aucune description technique ne devait être préparée par un arpenteur-géomètre;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

Que la Ville identifie les voies ci-après comme rencontrant les conditions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit :

- Les lots 3 681 569 et 3 681 571 du cadastre du Québec correspondant aux rayons de la rue St-Gustave à l'intersection du boul. Sainte-Anne, côté nord;

- Les lots 3 681 567 et 3 681 568 du cadastre du Québec correspondant aux rayons de la rue St-Gérard à l'intersection du boul. Sainte-Anne, côté nord;
- Le lot 3 681 032 du cadastre du Québec correspond à une partie de l'assiette de la rue St-Émile;
- Les lots 3 681 985 et 4 459 897 du cadastre du Québec correspondant à une partie de l'assiette de la rue Valmont;
- Le lot 3 680 895 du cadastre du Québec correspond à une partie de l'assiette de la rue St-Benoît;
- Le lot 3 681 462 du cadastre du Québec correspond à l'assiette de la rue de la Salle;
- Le lot 3 680 907 du cadastre du Québec correspond à l'assiette de la rue Prévost;
- Le lot 3 681 474 du cadastre du Québec correspond à une partie de l'assiette de la rue St-André à l'intersection de la rue Roland;
- Le lot 3 681 564 du cadastre du Québec correspond à une partie de l'assiette de la rue St-Gustave à l'intersection de la rue Roland;
- Le lot 3 681 565 du cadastre du Québec correspond à une partie de l'assiette de la rue St-Gérard à l'intersection de la rue Roland.

Que la greffière soit autorisée à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ces parties de rues.

5646-050312 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (305 rue des Mésanges)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 305, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5647-050312 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (65 rue de l'Anse)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une

demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré qui sera désignée comme étant le 65, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5648-050312 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (15 rue des Pignons)**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 15, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5649-050312 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (35 rue Belhumeur)**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 35, rue Belhumeur;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux

critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5650-050312 **MOBILIER URBAIN – BACS À FLEURS**

Attendu que le conseil municipal désire obtenir l'avis des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'installation de bacs à fleurs dans la ville qui ont pour buts de modérer la vitesse et d'embellir la ville;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la suggestion du comité technique de la Ville et qu'ils sont d'avis que les bacs à fleurs devraient être installés aux endroits suggérés ainsi que sur la rue des Érables près de l'accès au stationnement du terrain de la plage ainsi que sur la rue Ste-Marguerite près du chemin de fer;

Attendu que les membres du comité recommandent d'installer le bac à fleurs du type 4804 du catalogue Equiparc 2011;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'acheter pour un montant maximum de 20 000 \$ et d'installer des bacs à fleurs du modèle suggéré ci-dessus aux endroits suivants, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

- *Dans la rue de la Seigneurie;*
- *Dans la rue du Sumac;*
- *Dans la rue des Outardes;*
- *Dans le chemin de la Rivière;*
- *Dans la rue des Érables;*
- *Dans la rue Ste-Marguerite;*
- *Où à tout autre endroit jugé opportun par le conseil municipal en fonction des expériences vécues et des besoins exprimés.*

5651-050312 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1138**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 1138 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965 pour :*

- *Modifier l'article 2.5 « Terminologie relativement aux enseignes »;*
- *Modifier l'article 3.7.1 relativement au coût des permis et certificats reliés aux enseignes. »*

5652-050312 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1139**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 1139 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier le chapitre 8 concernant les normes relatives aux enseignes et à l'affichage.* »

5653-050312 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1140**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 1140 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de certificat d'autorisation ou de permis pour laquelle une telle condition est exigée dans le règlement numéro 1139 modifiant le chapitre 8 du Règlement de zonage numéro 967 concernant les normes relatives aux enseignes et à l'affichage.* »

5654-050312 **MANDAT À BPR – ÉTUDE DE SOLUTION SECTEUR GARAGE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » pour la préparation d'une étude de solution pour un accès au boul. Beaupré (secteur garage), suivant l'offre de services # 13797, datée du 20 février 2012 au montant de 4 500,00 \$ plus les taxes.

5655-050312 **MANDAT À CIMA - PROLONGEMENT CONDUITES AQUEDUC SOUS L'AVENUE ROYALE ET LA RUE SIMARD**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « CIMA » pour la préparation des relevés, plans et demande de CA pour le prolongement de conduites d'aqueduc sous l'avenue Royale et la rue Simard, suivant l'offre de services #QP1200-040, datée du 20 février 2012 au montant de 15 500,00 \$ plus les taxes.

5656-050312 **DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux afin de procéder à l'affichage du poste de « Directeur adjoint au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ».

5657-050312 **MISE À JOUR DES INTERFACES OPÉRATEURS POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la mise à jour des interfaces opérateurs au coût de 18 430 \$ plus les taxes applicables, suivant la soumission #QE-2710, Rév. 1 de Cribtec datée du 20 février 2012. La dépense sera assumée par les 4 villes.

5658-050312 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AUTORISATION PAIEMENT DES FACTURES #676025 ET #676026 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU BOULEVARD SAINTE-ANNE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 1136)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures #676025 au montant de 148 487,93 \$ et #676026 au montant de 10 260,13 \$ au ministère des Transports à même le Règlement d'emprunt no 1136 dans le cadre des travaux du boulevard Sainte-Anne :

5659-050312 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMB@**

Considérant que la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources;

Considérant que le Regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine pour déployer le programme Simb@ (Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) sur le territoire québécois;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- De déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour procéder à la mise à niveau des équipements informatiques rattachés au système intégré de gestion de bibliothèque Symphony et du logiciel de prêt entre bibliothèques VDX;
- De mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour l'acquisition des équipements visant à optimiser le système intégré de gestion de bibliothèque Symphony, incluant le prêt entre bibliothèques VDX, selon les spécifications techniques déterminées par le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;
- De recevoir une subvention du programme Simb@ représentant 50% des coûts admissibles;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

5660-050312 **ENTENTE PISCINE – HÉBERGEMENT MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente piscine avec Hébergement Mont Ste-Anne pour la session printemps 2012.

5661-050312 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en fonction du nombre d'inscriptions;

- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2012 :

Jean-Charles Vézina, coresponsable :	12,00 \$ (5 jours)
Amélie Boucher, coresponsable:	12,00 \$ (2 jours)
Caroline Lavoie :	10,75 \$ (2 jours)
Vincent Simard :	10,75 \$ (3 jours)
Claudie Lavoie :	10,75 \$ (1 jour)
Patrick Longchamp :	10,50 \$ (5 jours)
Patricia Johnson	10,50 \$ (1 jour)
Jessica Mathieu-Potvin :	10,25 \$ (1 jour)
Amélie Duchesne :	10,25 \$ (5 jours)
Mélodie Marin :	10,25 \$ (5 jours)
Alexandre Bilodeau	10,25 \$ (2 jours)

CHAUFFEURS D'AUTOBUS

Priorité 1 : Patrick Saillant (autobus) :	15,25 \$ (Temps plein)
Priorité 2 : Réal Tremblay (autobus) :	14,50 \$ (Temps partiel)

5662-050312 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec.

5663-050312 **DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande de permis d'alcool pour la fête nationale.

5664-050312 **RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Beaupré souligne la Fête nationale chaque année depuis 1996, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, sur la recommandation du conseil municipal que la Ville de Beaupré, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une question a été posée concernant des branches d'arbre au coin de la rue Beauregard et Chanoine Boucher.

5665-050312 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 25.

Michel Paré
Maire

Roch Lemieux, greffier-adjoint
Directeur général et trésorier